



Révision du SCoT

Schéma de Cohérence Territorial

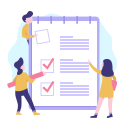
CAP
sur 2050

Le diagnostic avance

Depuis septembre 2024, le SMAD des Combrailles a lancé la révision du SCoT, accompagné par un groupement de bureaux d'études, coordonné par Urbicand : la première étape était de réaliser un diagnostic complet du territoire.

A cette fin, les équipes des bureaux d'études ont sillonné le territoire, réalisé de nombreux entretiens et surtout organisé, avec le SMADC, des temps d'échanges et de travail avec les élus locaux. **Le séminaire du 4 et les ateliers des 9, 10 et 11 décembre ont réunis plus de 150 élus, et ont permis de confronter les premiers éléments de diagnostic aux visions et avis des élus.**

Nous tenons à vous remercier pour votre participation.



Une première version du diagnostic a été présentée en Comité de Pilotage le 15 janvier 2025, pour amener des premiers éléments de corrections et d'ajustements. De même, une réunion avec les Personnes Publiques Associées s'est déroulée le 28 janvier dernier.

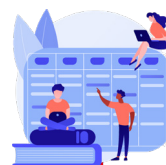
Vers le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Nous allons vous transmettre la deuxième version du diagnostic afin que vous puissiez nous faire des retours.

En complément, le SMADC interviendra lors de la prochaine conférence des maires de chaque communauté de communes. Cette période d'échange se conclura à **l'Assemblée générale du 12 mars prochain, nous validerons les constats du diagnostic et les enjeux qui en découlent, pour entamer le PAS.**

Le Projet d'Aménagement stratégique est le document qui explicite le projet porté par les élus. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement pour les 20 prochaines années. Construit en réunissant l'ensemble des volontés politiques communes, le PAS concourt à la coordination des politiques publiques du territoire. Le PAS est le document politique du SCoT, votre participation à son élaboration sera donc essentielle.

Son élaboration se structurera autour de nouveaux séminaires et d'ateliers avec les élus, en avril et mai, et également avec des temps de concertation citoyens au mois de juin.



PHASE 1 + 2

DIAGNOSTIC



Jun 2024 à janvier 2025

Lancement et élaboration du diagnostic

PHASE 3

PAS



Janvier à juin 2025

Élaboration du PAS (*Projet d'Aménagement Stratégique*)

PHASE 4

DOO



Jun à décembre 2025

Rédaction du DOO (*Document d'Orientations et d'Objectifs*) et du programme d'Actions

PHASE 5

ARRÊT



Décembre 2025 à février 2027

Phase d'arrêt du projet (*consultations, enquête publique*) et d'approbation

Prochain rendez-vous

12 MARS 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

16h30

Saint-Gervais-d'Auvergne